

Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au dépotoir à l'arrière du bloc 2 du "Peterbos".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

J'ai fait une promenade à l'arrière du Bloc du 2 du « Peterbos », ce que j'y ai vu dépasse l'entendement, des matelas, des sacs poubelles, des barrières Nadar déposées sur une pelouse, des arbres dont les branches atteignent le 6^{ème} étage et qui n'ont plus été élagués depuis une éternité.

Il y a aussi une montagne de déchets verts (des branchages) sur environ 150 m², qui sont là depuis bien longtemps également.

J'ai osé m'aventurer dans les buissons plus loin, j'y ai découvert de très nombreuses canettes, boîtes de conserves toujours fermées, des bouteilles de limonade encore remplies et d'autres déchets divers. Une barrière de plastic provisoire qui est là depuis plusieurs années.

Je pense que le placement d'une caméra à cet endroit ne serait pas superflu.

Ma question est simple :

Pourriez-vous svp me dire quand tout cela va partir ?

Avez-vous envisagé le placement d'une caméra ?

Monsieur l'échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van de volgende antwoord :

Ce point est malheureusement bien connu de nos services, surtout au niveau de la présence de dépôts clandestins. Je ne suis pas certain de comprendre suite à votre description s'il s'agit du bloc 2 ou du bloc 1, car nous avons connaissance d'un gros dépôt de déchets verts illégal derrière le bloc 1. Je vous invite à me préciser votre signalement par écrit, via « FixMyStreet » idéalement.

Toutefois, sachez que cette partie du parc du « Peterbos » autour du bloc 2 n'appartient pas à la Commune, mais à « Comensia », le gestionnaire des logements des blocs alentours. Il est donc de sa responsabilité d'enlever ces encombrants.

Nous collaborons étroitement avec eux et veillons à ce que cet endroit soit nettoyé rapidement. Nous sommes en discussion avec « Comensia » pour y installer une caméra, et veuillez croire en notre détermination à en placer une dès que cela sera possible.

Toutefois, conscients de cette incohérence, nous revoyons cette répartition territoriale dans le cadre du contrat de quartier « Peterbos » afin d'avoir un seul et même gestionnaire pour les espaces publics, à savoir la commune.

F. CARLIER :

Je vous remercie pour votre réponse mais si cet endroit est bien connu, pourquoi n'évacuez-vous pas au fur et à mesure ce qui traîne. C'est quand même plus vite fait

d'évacuer à la petite semaine les divers déchets que d'attendre que ça se transforme en montagne. J'espère que vous mettrez une caméra comme vous le promettez.